



Le fonctionnement des compagnies de sangliers

JACQUES VASSANT¹,

SERGE BRANDT¹,

ÉVELINE NIVOIS¹,

ÉRIC BAUBET²

ONCFS, CNERA Cervidés-Sanglier

¹Châteauvillain, ²Birieux

Le suivi régulier de sangliers marqués de boucles d'oreilles et de colliers émetteurs a montré la grande stabilité des compagnies d'une période de naissance à la suivante. Cette stabilité s'explique par la parenté entre les individus d'une même compagnie et l'absence de dispersion au fil du temps. Ces différents éléments permettent d'aborder la gestion de l'espèce notamment dans les zones non chassées, situation de plus en plus fréquente à l'échelle nationale. Explications...



© P. Massit/ONCFS

C'est une évidence que le sanglier est une espèce sociable, qui vit en groupes plus ou moins importants.

Dans le langage cynégétique, un tel groupe est dénommé compagnie, terme d'ailleurs spécifique à l'espèce.

Mais qu'est ce qu'une **compagnie** ? Qui la compose ? Est-elle stable dans le temps ? Est-elle sédentaire ? Quels sont les avantages pour un sanglier de vivre dans une compagnie ?

Autant de questions qui sont assez peu abordées dans la bibliographie, alors que les réponses concrètes pourraient aider à mieux contrôler les populations de cette espèce qui suscite encore de nombreuses interrogations. Les travaux conduits de 1989 à 2006 sur le site de Châteauvillain-Arc-en-Barrois sur le fonctionnement des compagnies (**encadré 1**) ont vocation à

mettre en lumière ces aspects sombres de la vie de la bête noire.

Précisions sur la terminologie

À la période des naissances, les laies s'isolent pour mettre bas et se regroupent ensuite avec leurs marcassins pour former une ou plusieurs **compagnies**. Nous emploierons le terme de **restructuration** pour décrire cette phase de remaniement après les naissances. Le terme de compagnie désigne par conséquent un groupe donné durant une période qui s'étend de la restructuration à la période des naissances suivante. Nous utiliserons le terme **compagnie-mère** pour désigner la compagnie d'origine et **compagnie(s)-fille(s)**, la ou les compagnie(s) nouvellement obtenues après restructuration. Par analogie, deux compagnies-filles issues d'une même

compagnie-mère sont dites **compagnies-sœurs**. Le terme de **lignée** désignera les compagnies-mères et les compagnies-filles successives issues d'une même origine. Nous avons ainsi pu suivre des lignées de compagnies, soit en continu, soit en discontinu, au gré des recaptures et des suivis par radio-pistage.

Des compagnies composées de laies et leurs jeunes

Les 39 compagnies suivies sont composées uniquement de laies, suitées ou non, et des jeunes de l'année. Les jeunes mâles y séjournent pour la plupart, jusqu'à la restructuration. Une seule exception a été observée avec le cas d'un mâle sub-adulte qui a vécu jusqu'à l'âge de 21 mois dans sa compagnie d'origine.

Encadré 1

L'étude côté technique

L'étude s'est déroulée sur le massif de Châteauvillain-Arc-en-Barrois (11 000 hectares, département de la Haute-Marne), au sud de Chaumont, plus précisément sur le quart nord-ouest du massif. Durant cette période (1989-2006), la densité moyenne en sangliers, estimée à partir des prélèvements réalisés et des dénombrements sur place d'affouragement, a varié entre 10 et 15 individus aux 100 hectares.

Le suivi des animaux s'est appuyé sur des boucles d'oreilles observables à distance et la pose de colliers émetteurs.

Les sangliers ont été capturés à l'aide de pièges de type corral (*photo 1*), d'une surface de 10 ou 24 mètres, permettant de prendre un grand nombre d'individus à chaque déclenchement. Le piégeage a été réalisé hors période de chasse, de début mars jusqu'à fin août. Lors des années de fortes fructifications forestières (glands et faines), la fréquentation très réduite des pièges a conduit à débiter les captures au mois de mai.

À l'occasion de celles-ci, l'âge des individus a été estimé par l'examen de la dentition ; le nombre de mamelles lactantes, le poids et la couleur du pelage ont été notés. De plus, des prélèvements génétiques ont été effectués en vue d'identifier clairement le degré de filiation entre les sujets capturés.

Nous avons adopté la terminologie classique, le terme « jeune » désignant les sangliers de moins d'un an (d'abord marcassins puis bêtes rousses), « sub-adulte » ceux d'un à deux ans et « adulte » au-delà de deux ans.

Tous les sangliers ont été marqués avec des boucles auriculaires, une même couleur ainsi qu'une même forme de marque (courte et large ou longue et étroite en forme de bande) caractérisant une compagnie (*photos 2 et 3*). Les laies adultes et sub-adultes ont été équipées de marques individualisées (échancrées, peignées, arrondies, droites, pointues...), tandis que les marcassins ont été équipés de marques « sexables » (ex : forme pointue pour les mâles et droite pour les femelles – *photo 4*). Un collier émetteur a été posé sur les laies de plus de 40 kg (*photo 5*). Lorsque cela était possible, plusieurs laies d'une même compagnie ont été équipées d'un collier, afin de pouvoir prolonger le suivi même en cas de mort ou de panne du collier de l'une d'entre elles. Pour 30 des compagnies, deux laies au moins ont été équipées.

Trois à quatre localisations hebdomadaires des laies radio-équipées ont permis de calculer un taux de stabilité par compagnie (un taux de 100 % indiquant que les laies concernées sont toujours localisées ensemble).

De plus, des protocoles ont été développés pour observer et décrire précisément les compagnies suivies, au minimum trois fois par mois. En utilisant les émetteurs et les marques visuelles distinctives, les compagnies ont été régulièrement

observées de jour, soit à la bauge dans les milieux dégagés, soit lors du franchissement de lignes de parcelles ou de chemins, dans les milieux les plus fermés et les cultures agricoles. De très bonnes observations complémentaires ont été réalisées lors des comptages sur place d'affouragement et/ou lors d'opérations de capture par déclenchement manuel des pièges. Enfin, l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur des sites appâtés au maïs, filmant en mode automatique de jour comme de nuit (en lumière infrarouge), a permis de compléter notre collecte d'informations.

Trente-neuf compagnies ont été retenues pour l'étude.

Ce qui représente un total de 545 sangliers répartis en 390 marcassins ou bêtes rousses, 69 laies sub-adultes et 86 laies adultes. Parmi ces compagnies, 23 soit 59 % étaient composées d'individus tous marqués. Le taux moyen de marquage lisible à distance par catégorie d'âge des individus était respectivement de 86 %, 91 % et 88 %.

Au total, 2 800 localisations de laies équipées de colliers et 585 descriptions de compagnies ont été réalisées (soit en moyenne 15 par compagnie). Au mieux, les compagnies étaient suivies de leur première capture après les naissances jusqu'aux naissances du printemps suivant, si les femelles équipées d'un collier émetteur fonctionnel avaient survécu à la chasse. La durée réelle de suivi a varié de 4 à 14 mois en fonction des dates de capture, des périodes de naissances – précoces (février) ou au contraire tardives (mai) – ou de l'arrêt du suivi télémétrique (dû à la perte du collier émetteur ou aux prélèvements à la chasse). Notre étude a ainsi permis de suivre le devenir de 18 lignées (*tableau 1*). Trois ont été suivies sur 5 ans, une sur 4 ans, trois sur 3 ans et trois sur 2 ans. Vingt-neuf compagnies ont été suivies durant 7 à 12 mois (*figure 1*).

Photo 1



Piège de type corral.

© E. Baubet/ONCFS

Figure 1 Durée d'observation des compagnies (en mois).

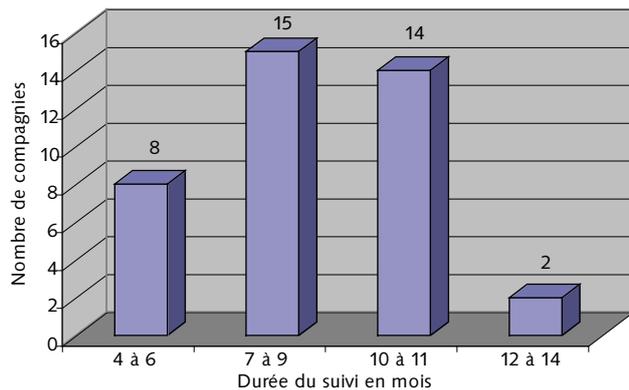
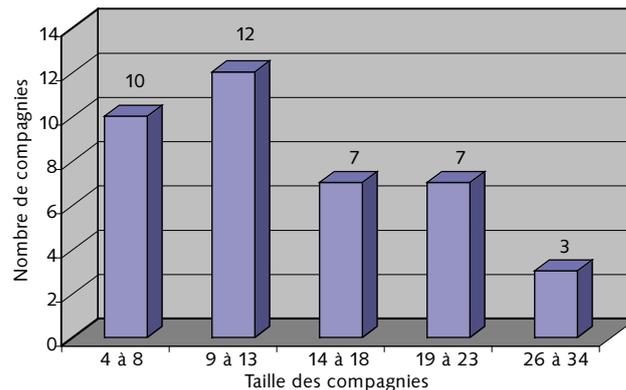


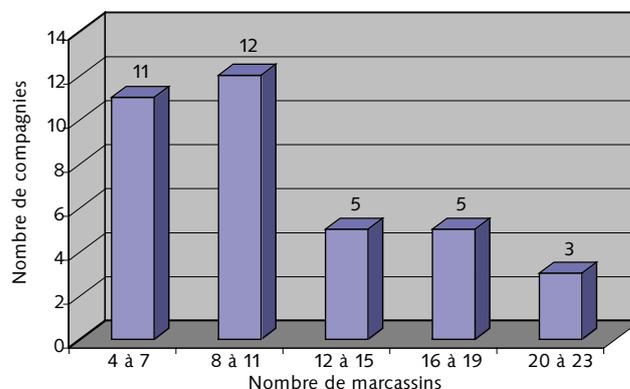
Figure 2 Taille des compagnies suivies.



Elles sont d'effectifs variables (*figure 2*) : 10 comprennent de 19 à 34 sangliers, 19 (soit la moitié des compagnies) de 9 à 18 sangliers et les 10 autres de 4 à 8 sangliers. Parmi ces dernières compagnies, trois ne comprennent pas de marçassins ; elles sont constituées dans un cas d'une femelle adulte accompagnée de 7 laies sub-adultes, dans un second cas d'une laie adulte avec 3 laies sub-adultes et dans le dernier cas de 4 femelles sub-adultes.

Le nombre de marçassins présents au sein des compagnies suivies varie de 4 à 23 (*figure 3*).

Figure 3 Nombre de marçassins par compagnie.



Des compagnies particulièrement stables

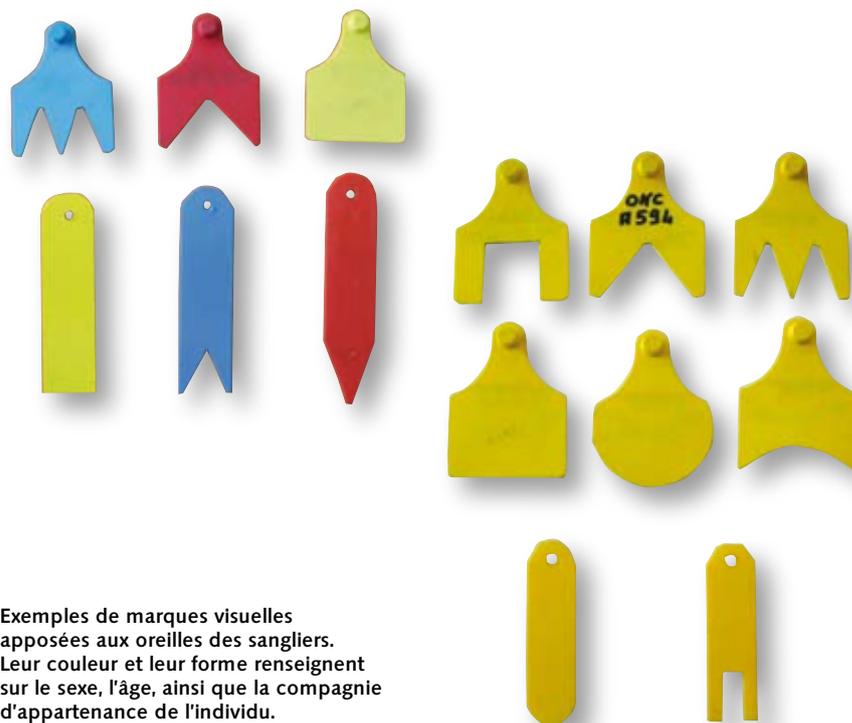
Les compagnies montrent une très grande stabilité dans le temps : en aucun cas une laie ou une jeune femelle qui n'appartenait pas à la compagnie-mère ne s'est intégrée dans la ou les nouvelles compagnies-filles générées au moment de la restructuration.

Si la laie meneuse disparaît (prélevée à la chasse), une autre femelle prend le relais pour assurer la coordination du groupe. Lorsque toutes les laies disparaissent, une nouvelle hiérarchie s'instaure chez les jeunes survivants : ils restent groupés et continuent à vivre en compagnie parfaitement autonome et structurée, sans s'intégrer dans une autre compagnie ni accueillir d'autres sangliers étrangers à leur filiation.

Cette grande stabilité et cohésion de la compagnie demeure également en cas de déplacements importants et exceptionnels vers des zones refuges éloignées de plus de 8 km de la zone de bauge habituelle. Ce phénomène est observé tant lorsque le déplacement se produit au sein du massif qu'à l'extérieur de celui-ci.

Seule la présence de mâles reproducteurs vient modifier la composition de la compagnie, pendant le rut.

Photo 2 et 3



Exemples de marques visuelles apposées aux oreilles des sangliers. Leur couleur et leur forme renseignent sur le sexe, l'âge, ainsi que la compagnie d'appartenance de l'individu.

© E. Baubet/ONCFS

Tableau 1 Les 39 compagnies suivies.

	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
	Micheline 1989 (2+7)				
	Lucette 1991 (7+17)		Lucette 1993 (1+6)		
				Pierrette 1996 (8+23)	
	Eugénie 1993 (3+16)		Eugénie 1995 (14+20)		
				Valérie 1996 (4+9)	
	Ginette 1995 (2+9)	Ginette 1996 (4+10)			
	Suzanne 1995 (4+15)				
	Olive 1995 (3+10)	Olive 1996 (4+10)			Justine 1999 (1+7)
	Reine 1996 (4+14)				
	Claire 1997 (3+10)	Claire 1998 (6+20)	Honorine 1999 (4+0)	Honorine 2000 (7+4)	Honorine 2001 (4+8)
	Jasmine 1997 (1+5)				
	Marcelle 1997 (2+9)				
				Line 2000 (2+4)	
	Mauricette 1997 (2+4)				
				Junile 2000 (2+4)	Junile 2001 (3+7)
	Adeline 1998 (1+7)				
	Pauline 1997 (4+16)	Pauline 1998 (4+8)	Adèle 1999 (4+0)		
		Ernestine 2000 (2+4)			
	Ernestine 1999 (2+12)				
		Léonce 2000 (4+18)			
	Patricia 1999 (6+7)	Christine 2000 (5+15)	Christine 2001 (4+18)		
	Flore 2003 (3+12)	Flore 2004 (7+8)			
	Laura 2006 (2+11)				
	Samare 2006 (3+13)				
Nombre	18	8	5	5	3
Total			39		

Micheline 1989 (2+7)

Compagnie portant le nom d'une laie porteuse d'un collier émetteur avec l'année de son suivi et (nombre de laies + nombre de marcassins) de la compagnie.



Scission en plusieurs compagnies-filles
(une ligne correspond à une compagnie ou à une lignée de compagnies)

[Carré gris]

Interruption momentanée du suivi

Exemple de compagnie identifiée par des boucles auriculaires.

© E. Baubet/ONCFS

Photo 4



Les suivis télémétriques apportent des informations complémentaires pour les 30 compagnies comprenant de 2 à 9 laies équipées de colliers.

→ Vingt compagnies ont un taux de stabilité (TS) supérieur à 88 % (tableau 2). Aucune règle évidente ne caractérise les brefs moments de séparation qui ont lieu à n'importe quelle époque tout au long du suivi.

→ Cinq compagnies (soit 17 %) ont un taux de stabilité plus faible, compris entre 83 % et 86 %. La plus grande instabilité est observée durant les mois d'août et septembre ; elle s'estompe dès que la période de chasse débute. Il n'y a pas de règle bien définie pour les séparations momentanées : la compagnie se scinde en deux parties, de composition variable en laies et marcassins. Ce schéma reste valable que les laies sub-adultes ou adultes soient suitées ou non.

→ Les cinq dernières compagnies montrent des taux de séparation plus importants (TS inférieur à 83 %). Parmi elles, trois sont concernées par une séparation de la laie adulte meneuse, qui s'isole durant un à deux mois en été mais réintègre sa compagnie d'origine dès le début de la chasse. Enfin, les deux autres compagnies (TS de 55 % et 82 %) ne sont composées que de femelles adultes et sub-adultes

Tableau 2 Taux de stabilité enregistré pour 30 compagnies de sangliers.

Taux de stabilité en % (TS)	Nombre de compagnies	Époque d'instabilité
95-100	14	séparation tout au long du suivi
94-88	6	
86-83	5	plus forte instabilité en juillet-août
68-56	3	laies meneuses s'isolent seules en juillet-août, le reste de la compagnie demeure stable
82-55	2	compagnies sans marcassins, pas de patron précis de séparation

Laie marquée et équipée d'un collier émetteur.

© E. Baubet/ONCFS

Photo 5



Ces liens de parentés demeurent vivaces dans les lignées de compagnies. L'exemple suivant est éloquent : quatre femelles sub-adultes, toutes sœurs et survivantes d'une même compagnie-mère, ont formé deux compagnies-filles distinctes n'ayant plus de contacts entre elles. Chacune des compagnies-filles était composée d'une femelle suitée de quatre marcassins et d'une laie non suitée. En novembre de la même année, en réaction à la disparition dans les deux compagnies de certaines de ces femelles et de leurs jeunes prélevés à la chasse, les individus survivants se sont regroupés pour former une nouvelle et unique compagnie. Cette dernière est restée stable, tout comme s'il n'y avait jamais eu de scission au moment de la restructuration du printemps...

Le fonctionnement des compagnies, fondement de la sédentarité

L'étude montre aussi que les lignées de compagnies étudiées ont des domaines de bauge très proches au fil des années (figure 4). Même s'il y a séparation en

n'ayant pas mis bas. La séparation affecte souvent une ou deux laies, qui s'isolent momentanément des autres.

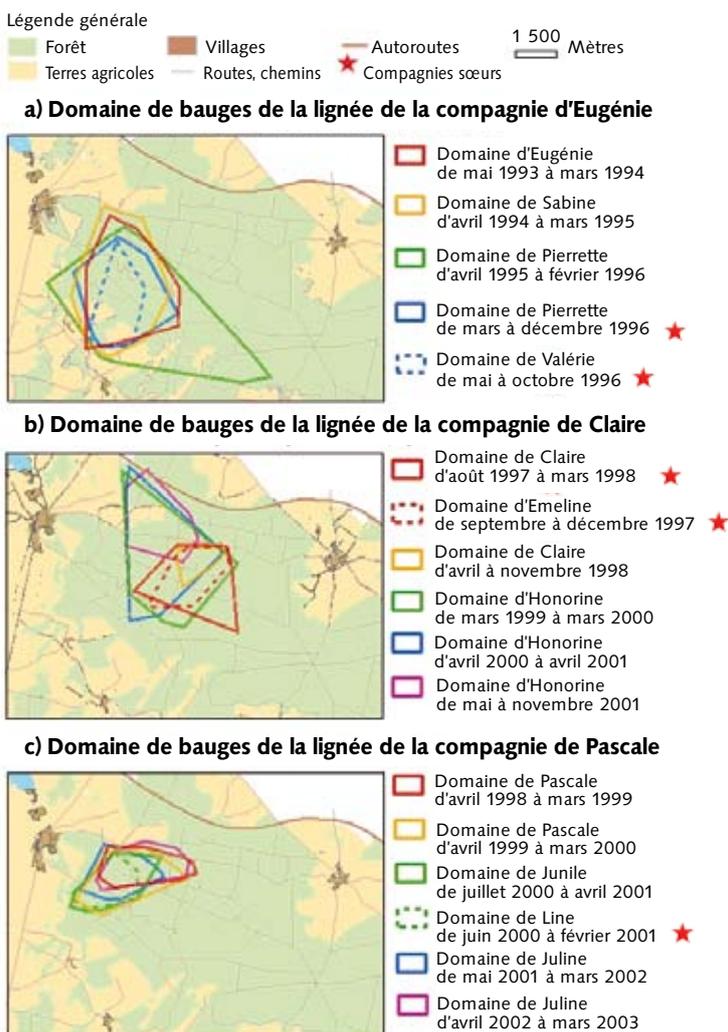
Dans tous les cas de séparation momentanée, à la bauge de jour, nous n'avons pas observé de regroupement entre des parties de compagnies différentes ni d'échanges d'individus. La plus grande phase d'instabilité se produit généralement durant les mois d'août et septembre, indépendamment du pic de naissances de l'année considérée. Ainsi, pour les compagnies dont les marcassins sont nés précocement, elle a lieu bien après le sevrage, lorsque les jeunes sont âgés de 5 à 6 mois.

Dès le début de la période de chasse, les compagnies même les plus instables redeviennent très soudées.

Des compagnies formées de femelles apparentées

Le marquage a montré qu'il n'existe aucun échange entre animaux non apparentés issus de compagnies différentes : aucun sanglier sans lien de parenté direct ne pourra s'intégrer dans une compagnie, même au moment de sa phase de restructuration. Ces observations ont été confirmées par les analyses génétiques. Par conséquent, les femelles sub-adultes et adultes sont liées généalogiquement entre elles et sont, soit filles, soit nièces, cousines germaines, mères, grands-mères, tantes, grand-tantes, etc., selon la filiation classique utilisée pour les humains.

Figure 4



deux compagnies-filles, celles-ci partagent et vivent sur l'espace qu'elles connaissent. Cependant, cette situation n'est pas figée et l'on constate des mouvements d'ampleur limitée avec une extension du domaine de bauge (figure 4a), ou un léger glissement de celui-ci (figure 4b). Toutefois, aucune des compagnies suivies n'a modifié sensiblement son domaine, si ce n'est pour fuir temporairement vers une zone refuge en période de chasse ou lors d'un événement climatique très exceptionnel. Ainsi, durant la sécheresse de 2003, des déplacements inhabituels ont eu lieu deux mois et demi après le début de cette sécheresse vers une vallée humide située à 8 km.

Cette fidélité spatiale apparaît comme remarquable lorsqu'on sait que la distribution des parcelles de fourrés est homogène sur l'ensemble du massif et qu'aucune entrave ne gêne le déplacement des sangliers au sein de la forêt.

Conclusions pratiques

La mise en évidence de la grande stabilité des compagnies, en relation étroite avec les liens de parenté des individus qui les constituent et le fort attachement des laies à leur domaine de naissance, a d'indéniables implications pour la gestion des populations de sangliers.

Vivre en compagnie et demeurer dans ce système social permet d'optimiser l'expérience acquise au fil des années par la transmission des connaissances et l'apprentissage des comportements de survie. Ainsi, tous les membres de la compagnie prennent connaissance, en accompagnant leurs aînées, des principales zones d'alimentation en forêt et dans les cultures et prairies. Tout cela se réalise avant le début de la saison de chasse, principalement

durant la période où des dégâts sont commis (maïs au semis si les naissances sont précoces, céréales et maïs en lait, vigne, arboriculture). Ainsi, les principaux dégâts sont donc le fait des compagnies expérimentées et non des orphelins, comme on le lit souvent.

Cette étude démontre en outre qu'il n'y a pas de dispersion spontanée des compagnies, ni des jeunes laies sub-adultes.

→ Les fortes densités régulièrement observées dans les zones non chassées, même de faible superficie, s'expliquent par la sédentarité des lignées de compagnies, qui se perpétuent au fil des ans. Chaque année, les compagnies nouvelles s'y cantonnent, entraînant inévitablement une surpopulation. Pour remédier à ce phénomène, il convient donc d'agir rapidement et de limiter l'évolution de la population, sans attendre. Dans les zones où la régulation par la chasse pose problème, en zone suburbaine et dans les réserves avec stricte interdiction d'action de chasse, l'action de gestion doit être initiée dès l'installation de la première compagnie. En effet, de nombreux exemples montrent que les désagréments (dangerosité des tirs, risques de collisions, perturbations dues à la traque avec chiens) générés par la régulation des sangliers en surnombre seront d'autant plus importants que l'effort de régulation sera mis en place tardivement, après qu'une forte population se sera installée, faute d'avoir mis en œuvre rapidement les mesures adéquates.

→ Un prélèvement important et localisé durant une ou deux saisons de chasse consécutives provoque parfois une baisse sensible des effectifs les années suivantes. Cette observation est confortée par les recensements sur place d'affouragements et la baisse du nombre d'animaux vus et

tués en action de chasse. À la lumière de notre étude, nous comprenons que l'augmentation des effectifs dans les zones où la densité a été affaiblie ne s'effectue a priori qu'avec les sangliers survivants. Ceux-ci demeurent et se reproduisent sur la zone considérée.

Les résultats des expériences de marquage montrent que les déplacements spontanés les plus importants parfois observés sont le fait des mâles sub-adultes et adultes. Il arrive toutefois que des jeunes, mâles ou femelles, survivants de compagnies dont toutes les laies ont été prélevées lors d'actions de chasse dérangeantes (menées par des chiens) et poussés hors de leur domaine habituel, ne puissent regagner seuls leur point de départ. Dès lors, ils pourront se disperser, tout en restant ensemble, sur des distances importantes, pouvant aller jusqu'à 50 ou 70 km. De tels cas sont provoqués par la chasse et restent assez marginaux à notre connaissance. ■

Remerciements

Nous remercions : l'Office national des forêts (ONF) pour son accueil, son aide et son soutien ; les chasseurs du massif pour leur collaboration et pour avoir accepté les désagréments des perturbations dues au piégeage et au radio-pistage ; les bénévoles, les nombreux stagiaires et étudiants de différents niveaux qui ont participé aux captures et aux observations ; la FDC de Haute-Marne pour son soutien. Enfin, merci à F. Klein (ONCFS) pour ses remarques constructives et son aide à la formalisation ultime de cet article.

Contrairement à ce qu'on lit souvent, les principaux dégâts occasionnés aux cultures agricoles sont le fait des compagnies expérimentées et non des sangliers orphelins.

© E. Baubet/ONCFS

